

CITIZEN

SÉCHERESSE ET RÉCHAUFFEMENT

Déluge de doléances

Greenpeace

Des printemps trop secs, voilà ce que redoutent les agriculteurs en zone tempérée. Greenpeace fait le lien avec le réchauffement climatique et recommande des contre-mesures ambitieuses.

Au regard de la terrible sécheresse qui sévit actuellement au Luxembourg et sur une grande partie de l'Europe, Greenpeace interpelle une nouvelle fois le gouvernement luxembourgeois, pour qu'il s'engage fermement au niveau européen pour une politique climatique plus ambitieuse et se déclare publiquement en faveur de l'objectif de -30% de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020. (...)

[On peut observer une] situation très alarmante à laquelle sont confrontés les agriculteurs : tous les champs et les prairies souffrent du manque d'eau, les céréales et les plantes fourragères vont présenter des rendements misérables, le maïs n'a que partiellement germé et les champs sont clairsemés. Si la sécheresse continue, les agriculteurs craignent de manquer de nourriture cet hiver pour leur bétail, leurs espoirs reposent dorénavant sur la ré-

colte de maïs ... qui ne pousse pas. A l'heure actuelle, l'agriculture luxembourgeoise souffre des conséquences d'une période exceptionnelle de sécheresse. L'absence de pluie des trois derniers mois a déjà causé des dommages importants dans les cultures agricoles et a provoqué une diminution de 30 à 50% des quantités d'herbe et de foin récoltées de cette année.

« La sécheresse actuelle pourrait être un avant-goût de ce qui nous attend si nous ne prenons pas rapidement des mesures conséquentes pour lutter contre le changement cli-

PHOTO: GREENPEACE



matique », avertit Martina Holbach, chargée de campagne climat et énergie de Greenpeace Luxembourg. « Il devient de plus en plus évident que nos régions seront aussi affectées par le changement climatique, notamment notre agriculture. Supporter les agriculteurs à s'adapter à ce défi est l'une des responsabilités urgentes du gouvernement, mais se battre pour imposer des objectifs ambitieux afin de protéger le climat est une obligation pour l'avenir. » (...)

Il faudra s'attendre à un accroissement de la pluviométrie, surtout en hiver, combiné à des périodes plus fréquentes et plus longues de sécheresse et de chaleur durant l'été. D'une part, l'agriculture luxembourgeoise sera forcée de s'adapter à des déficits hydriques accrus en été et des excès lors d'inondations et de pluies torrentielles. D'autre part, elle devra s'attendre à ce que les mala-

dies, parasites et ravageurs des animaux d'élevages aussi bien que des cultures vont très certainement augmenter en intensité et en nombre.

Lors d'une action, jeudi passé, au ministère du Développement durable et des Infrastructures, Greenpeace a appelé le ministre Claude Wiseler à suivre l'exemple des sept pays européens qui en mars 2011 ont publiquement demandé que l'UE décide unilatéralement un objectif de réduction européen de -30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Lors d'un entretien avec les portes-parole de Greenpeace, le ministre Claude Wiseler, bien que partageant les évidences défendues par Greenpeace, n'était pas en mesure de prendre un engagement formel en faveur de l'objectif européen des -30%.

« Si le gouvernement veut sincèrement et de façon cohérente s'engager pour la protection du climat, il doit se prononcer sans aucune restriction, ni aucune équivoque en faveur d'un objectif européen plus ambitieux », constate Paul Delaunoy, directeur de Greenpeace. « Cependant, la position attentiste par rapport aux conséquences qu'une augmentation de l'objectif entraînerait pour le Luxembourg, laisse sous-entendre que M. Wiseler n'est pas prêt à s'engager pleinement pour protéger l'environnement et les générations futures des conséquences du changement climatique. »

INSCRIPTION ÉLECTORALE

Chances égales ?

Refresh democracy / migrations & intégration

A quatre mois des élections communales, deux plate-formes critiquent la manière dont le gouvernement met en oeuvre le droit de vote des étrangers.

Les campagnes pour l'inscription des étrangers sur les listes électorales en vue des élections communales du 9 octobre battent le plein. Initiatives par-ci, initiatives par-là. Ici on propose une chose, là une autre. Tantôt l'initiative a déjà eu lieu, tantôt elle se fera seulement. Ce foisonnement reflète la diversité et l'autonomie des communes, tout en soulignant l'absence d'une coordination au niveau national. (...) La certification des 5 années de séjour au moment de l'inscription vaut pour tout le monde. Or, il s'avère qu'il y a des communes qui sont proactives et recherchent pour

l'intéressé la certification de sa résidence précédente auprès d'autres communes pour en arriver aux 5 ans. Tandis que dans d'autres communes l'étranger qui désire s'inscrire devra se procurer lui-même dans la ou les communes qu'il a habitées auparavant les certificats nécessaires. (...)

La main coordinatrice du gouvernement reste invisible et s'est résignée à la distribution de 180 000 euros à des promoteurs de campagne. La plate-forme relève positivement la circulaire aux communes des Ministères de l'Intérieur et de la Famille avec le Syvicol. Cette circulaire fait état du matériel officiel de sensibilisation des étrangers à l'inscription sur les listes électorales, à la disposition des communes, en oubliant d'autres outils financés dans le cadre de la campagne. En admettant cette

façon passive du gouvernement, on pourrait espérer qu'il y ait une émulation entre les communes, voire un échange de bonnes pratiques. Or la rubrique « bonnes pratiques » du site internet www.jepeuxvoter.lu, qui a d'ailleurs également été lancé avec beaucoup de retard, est encore en construction 6 semaines avant la clôture des inscriptions, alors que les communes ont été invitées à communiquer les bonnes pratiques à l'OLAI. (...)

Il est fortement regrettable que tous les citoyens étrangers ne soient pas logés à la même enseigne en ce qui concerne les éventuelles facilitations pour leur inscription. Il faut se poser à ce sujet la question du respect du principe juridique de l'égalité de traitement. En pratique ne devrait-on pas imposer à l'ensemble des communes de demander les certificats de résidence des personnes désireuses de s'inscrire sur les listes auprès des autres communes pour arriver à la certification des 5 ans de résidence dans le pays ?

La publication au compte-gouttes des premières listes de candidats four-

nit peut être une explication supplémentaire. En effet, rarissimes sont les listes ayant plus d'un candidat non-luxembourgeois. Les déclarations de principe des partis politiques seront saufs. On va se prévaloir de dépenses effectives pour la campagne tant sur le plan national que communal.

La « Plate-forme : migrations & intégration » et « Refresh democracy » préconisent, tout comme pour les citoyens luxembourgeois, une inscription d'office des étrangers sur les listes électorales, ce qui finalement ne constituera qu'une mise en conformité avec les exigences du traité de Maastricht. Celui-ci prévoit l'accès au droit de vote communal pour les citoyens de l'Union européenne aux mêmes conditions que les nationaux ! (...)

Plate-forme : migrations & intégration (APL, ASTI, ASTM, Fondation CARITAS, CCPL, CEFIS, FAAL, FACVL, FAEL, FNCTTFEL, LCGB, OGB-L, SYPROLUX)
Refresh democracy (CS), JCL, JDL, JONK GRÉNG, JONK LÉNK, JSL, ASTI)